

Assemblée constituante
genevoise
2 rue Henri Fazi
CP 3919
1211 Genève 3

Genève le 11 novembre 2009

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constituante,

Dans le canton de Genève, quelques centaines d'associations, fondations et coopératives, formant le réseau de l'Economie sociale et solidaire (ESS), produisent des biens et des services utiles aux personnes, aux entreprises et à la collectivité, dans des domaines aussi variés que le logement, le commerce, la formation, la santé, la finance ou l'agriculture. Celles-ci regroupent environ 10 % des emplois salariés et génèrent de nombreuses activités bénévoles.

Partout dans le monde, l'ESS est en train de gagner sa place comme acteur économique à part entière et les collectivités publiques dans grand nombre de pays européens participent activement à sa promotion, notamment comme outil de cohésion sociale et territoriale, au service d'un essor économique durable.

L'actuelle Constitution genevoise ne contient aucun article qui permette à l'Etat et aux communes de créer des conditions favorables au développement de l'ESS à Genève.

C'est dans ce but que nous avons l'honneur de vous soumettre une proposition collective qui a obtenu le soutien de plus de 500 citoyens et citoyennes domicilié-e-s dans le canton de Genève.

Nous vous indiquons d'ores et déjà que nous sommes à l'entière disposition de la commission qui recevra cette proposition collective pour donner des informations supplémentaires ou pour être auditionnés.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous accorderez à la présente proposition collective, nous vous prions Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée constituante, de croire en l'expression de nos sentiments respectueux.

La Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE

Thierry Pellet
Secrétaire Général



Annexe : proposition collective

Personne de contact : Thierry Pellet, Secrétaire général, thierry.pellet@apres-ge.ch

POUR DES CONDITIONS FAVORABLES À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) À GENEVE

Proposition collective adressée à l'Assemblée Constituante

La plupart des habitant-e-s du canton de Genève sont en contact avec le secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS). En effet, l'ESS y regroupe à ce jour plusieurs centaines d'associations, fondations et coopératives et autres entreprises progressistes, soit environ 10 % des emplois salariés et de nombreuses activités bénévoles. L'ESS crée et gère de multiples biens et services utiles aux personnes, aux entreprises et à la collectivité, dans des domaines aussi variés que le logement, le commerce, la formation, la santé, la finance ou l'agriculture.

Dans plusieurs pays européens, l'ESS est en train de gagner sa place comme acteur économique à part entière. En Suisse, Genève fait figure de précurseur dans la structuration de cette économie, par la création il y a 5 ans de la première Chambre de l'ESS (www.apres-ge.ch).

Pour l'intérêt de notre région et de son développement économique et social, il importe que le Canton et les communes offrent des conditions favorables à l'ESS !

L'ESS: ENTREPRENDRE AUTREMENT

Qu'est-ce que l'ESS ?

L'ESS, ou « tiers secteur », apporte une plus-value par rapport à l'économie publique et à l'économie privée à but lucratif, par des finalités et des pratiques qui en font l'économie la plus proche du développement durable :

- responsabilité sociale et environnementale;
- réinvestissement dans l'entreprise des bénéfices dégagés ;
- forte cohérence entre valeurs et pratiques ;
- indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Quels sont ses avantages ?

Face aux différents défis liés aux impasses du modèle néo-libéral, l'ESS offre une alternative à la fois rentable et utile socialement :

- **dans un contexte de mondialisation accrue**, l'ESS poursuit le développement d'une économie régionale, basée sur une plus grande proximité entre les producteurs et les consommateurs et des emplois de qualité, locaux et non délocalisables;
- **à la crise environnementale**, l'ESS répond par des modes de production et de consommation écologiquement responsable ;
- **face au chômage**, l'ESS montre une capacité d'innovation élevée en créant des entreprises et des emplois dans des secteurs aussi divers que la mobilité douce, l'habitat coopératif, l'agriculture biologique, la gestion des déchets ou les services à la personne (petite enfance, aînés, etc.) ;
- **contre l'exclusion**, l'ESS donne aussi accès à l'emploi à des personnes en difficulté, à travers notamment la réalisation de programmes d'insertion et, à Genève, la création d'ateliers protégés et d'emplois de solidarité dans des activités d'utilité sociale ;
- **dépassant la logique du profit à court terme**, l'ESS crée de la richesse humaine, financière et technologique à long terme ;
- **dans le climat actuel de défiance vis-à-vis de l'économie dominante**, l'ESS applique les principes de transparence et de contrôle démocratique.

OBJET DE LA PROPOSITION

Pourquoi donner au Canton et aux communes la mission d'offrir des conditions favorables au développement de l'ESS à Genève ?

Aujourd'hui à Genève, la Chambre de l'ESS participe au réseau de la promotion économique et une première structure d'aide à la création d'entreprises sociales et solidaires (incubateur d'APRÈS-GE) est en passe de voir le jour. Néanmoins, il reste beaucoup pour asseoir la place de ce « tiers secteur » dans le développement économique et social de la région.

Conformément à l'article 94 de la Constitution fédérale sur la liberté économique et la création d'un environnement favorable à l'économie privée, la nouvelle Constitution genevoise doit donner mission au Canton et aux communes d'agir aussi en faveur de l'ESS.

Qu'est-ce que permettra l'adoption de cette proposition ? ?

Elle donnera au Canton et aux communes l'obligation d'agir en faveur de l'ESS, notamment:

- par la mise en place de statuts de sociétés à but non lucratif ou à lucrativité limitée ;
- par une représentation et une reconnaissance de l'ESS dans le dialogue social ;
- par une plus grande ouverture des marchés publics aux entreprises de l'ESS ;
- par la création d'incubateurs et de pépinières d'entreprises sociales et solidaires;
- par l'intégration de l'entrepreneuriat social dans les cursus de formation supérieure.

Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE

POUR DES CONDITIONS FAVORABLES A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) A GENEVE

Proposition collective adressée à l'Assemblée Constituante par

OUI ! Il est possible de concilier la responsabilité environnementale et sociale avec l'efficacité économique : c'est le cœur de l'Economie sociale et solidaire !

Parce qu'il n'y a pas que le profit financier qui motive les entrepreneur-e-s ;

Parce qu'il n'y a pas que les entreprises à but lucratif qui peuvent produire de la richesse ;

Parce que les associations, fondations, coopératives et autres entreprises progressistes ont aussi leur place dans l'économie genevoise :

les habitant-e-s du canton de Genève soussigné-e-s demandent à l'Assemblée Constituante d'inscrire dans la future constituante du canton la proposition suivante:

Le Canton et les communes veillent à créer des conditions favorables au secteur de l'Economie sociale et solidaire.

	Nom (majuscule)	Prénom	Adresse complète dans le canton de Genève	Signature
1				
2				
3				
4				
5				

Nous vous remercions de votre signature ! Toute personne résidant à Genève peut signer cette proposition. Les feuilles signées peuvent être déposées, envoyées ou faxées selon les coordonnées suivantes : Chambre de l'économie sociale et solidaire, Rue Liotard 5, 1202 Genève. Fax : 022 807 27 99. **Délai: le 27 septembre 2009.**

D'autres exemplaires sont disponibles par téléphone (022 807 27 97), e-mail (info@apres-ge.ch) ou sur Internet : www.apres-ge.ch